Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_196-DE

Publié le 17/12/2025

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

Séance du 16 décembre de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier		X			DORNEMIN Jean-Luc
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc	X				
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean		X			GEFFROY Jean-Michel
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine			X		
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette		X			LORANT Monique
LE FAUCHEUR Laurent		X			SEHAN Alain
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_196-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie		X			NICOLAS Cyril
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy		X			
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie		X			CABIOCH-QUEMENER D.
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie		X			COSSE Nathalie
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			BOISSIERE Olivier
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène		X			LE GOUX Jean-Pierre
THOMAS Philippe		X		HELLO M. C.	
TROEGER Eva			X		

En exercice : 57 **présents :** 37 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 50 **dont pouvoirs :** 13

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	X
BARBIER Stéphane	
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_196-DE

2025_196 : Administration générale : commande publique : travaux ponctuels urgents systèmes d'assainissement de Plouvara et Lanvollon

Monsieur le vice-président expose que des travaux urgents (remplacement de regards, de court tronçon) sont nécessaires sur les deux systèmes d'assainissement de Lanvollon et de Plouvara, afin de répondre aux exigences de la DDTM, qui ont été formalisées dans le courrier du 3 décembre 2025 (non augmentation de la charge hydraulique pour urbanisation à venir).

Ces interventions doivent être réalisées en début d'année 2026, pendant la période de nappe haute afin de valider immédiatement l'impact positif des travaux, le délai est donc très restreint.
Les travaux vont permettre de protéger le milieu naturel ; ils répondent donc à un objectif de maîtrise des risques environnementaux, et sont proportionnés aux besoins identifiés.

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux,

Entendu le rapport de monsieur le vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président à contracter avec l'entreprise SOGEA Environnement pour les travaux ponctuels urgents sur les systèmes d'assainissement de Lanvollon et Plouvara, sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour un montant de 62 530 € HT.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Sandrine Geffroy